

Paris, le 2 mai 2002 - N° 179/D130

**AVIS DE REUNION
DE LA FORMATION ÉDUCATION, FORMATION**

La réunion de la formation **Education, formation** aura lieu le :

Vendredi 17 mai 2002 à 9H30

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
ATRIUM - Salle 205
5 place des Vins de France - 75012 PARIS
Métro Cour Saint-Emilion

Les participants sont priés de se munir de la présente convocation.

Président : Christian JOIN-LAMBERT, Cour des comptes

Rapporteur : Alain GOY, Sous-direction des études statistiques, Ministère de l'éducation nationale

Responsable de la formation : Sophie SORET (01 41 17 52 65)

DESTINATAIRES

- . Membres du Bureau du CNIS
- . Membres de la formation Education, formation
- . Directions régionales de l'INSEE (pour information)

ORDRE DU JOUR

I - Introduction

II - Thème particulier : Les indicateurs statistiques relatifs au système éducatif

III - Le bilan Formation-Emploi : quel contenu pour le prochain exercice ?

IV - Suivi des avis donnés sur le programme 2002

V - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2003

1. Exposé synthétique

2. Débat

3. Examen d'enquêtes nouvelles ou renouvelées :

- Panel étudiants 2002 (*pour avis d'opportunité*)

- Renovation du système d'information sur l'apprentissage (*pour avis d'opportunité, et pour répondre à l'article 4 du décret n°94-571 du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage*)

- Enquête Formation et qualification professionnelle (*pour information*)

VI - Projet d'avis de la formation

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Point II *Géographie de l'école, L'Etat de l'école* (remis en séance)
- Point III - Rapport sur le bilan formation-emploi - Note n° 129/F201 du 19 juillet 2001
- Extrait du compte rendu de la formation Emploi, revenus du 8 mars 2002
- Point IV - Extrait du rapport du CNIS n°70 : Avis sur les programmes statistiques 2002
- Point V - Avant-projets de programmes statistiques 2003
- Textes réglementaires : Décret no 94-571 du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage ; Arrêté du 27 décembre 1994 fixant les formulaires et les informations normalisées, en application de l'article 2, alinéa 1er, et de l'article 4 du décret no 94-571 du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage